

FICHE DE RENSEIGNEMENT 2015/ 2016

ELEVE :

NOM : Prénom : Classe :

Adresse :
.....

RESPONSABLE DE L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :
.....

Téléphones :/...../.....

RESPONSABLE DE L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :
.....

Téléphones :/...../.....

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ELEVE APRES LES ATELIERS :

NOM : Prénom :

Téléphones :/...../.....

NOM : Prénom :

Téléphones :/...../.....

NOM : Prénom :

Téléphones :/...../.....

1. ASSURANCE / RESPONSABILITE CIVILE :

• Compagnie : N° de contrat :

2. AUTORISATION D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE MEDICALE :

Je soussignépère*, mère*, responsable*

de l'élève (Nom, prénom).....

- autorise en cas d'urgence médicale *
- n'autorise pas en cas d'urgence médicale *

les responsables des ateliers du Temps d'Activités Périscolaires à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de mon enfant (Intervention de secours, hospitalisation,...).

*Rayer les mentions inutiles

3. AUTORISATION DE DIFFUSION

Je soussignépère*, mère*, responsable*

de l'élève (Nom, prénom).....

- autorise *
- n'autorise pas *

la DIFFUSION (presse locale ou journal de l'école; site internet de la mairie ou blog de l'école; autres supports visuels) de photos ou vidéos de mon enfant prises au cours des activités périscolaires.

4. AUTRES INFORMATIONS (Noter ici tout ce qui peut être utile aux responsables des ateliers)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- J'ai lu et j'accepte le règlement des ateliers et activités périscolaires que devront respecter les enfants, leurs familles et responsables.

A Bagnères de Luchon, le..... Signature:

Temps d' Activités Péricolaires (T. A. P)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Mairie de Bagnères de Luchon organise depuis la rentrée scolaire 2014 les Temps d'Activités Péricolaires.

L'association Scola a évolué pour répondre aux nouvelles demandes d'activités péricolaires sur les écoles publiques (maternelle et élémentaire) de Luchon. A partir de la rentrée 2015-2016, Scola devient une association consultative et représentative des parents d'élèves. Ainsi, Scola participera aux comités de pilotage du péricolaire, aux projets pédagogiques, à l'évaluation et à la validation des activités. Elle veillera aux respects de la réglementation, participera aux documents d'informations et d'inscriptions et enfin, assurera l'achat du matériel pédagogique.

Pour assurer ces missions, une cotisation annuelle de 5€ est demandée aux parents pour chaque enfant inscrit.

Chaque atelier ou activité accueille les enfants sous la responsabilité du personnel communal des écoles de Luchon, d'intervenants extérieurs ou d'enseignants volontaires. Attention ! La fiche de renseignement doit obligatoirement être remplie même si votre enfant ne s'inscrit pas pour le moment aux T.A.P.

De 16h15 à 17h

ATELIERS (Gratuits)

Elève de "petite", "moyenne" ou "grande section", soit sur la présente année scolaire, soit sur sa scolarité votre enfant participera à un éventail d'activités parmi lesquelles : Eveil musical, golf, lecture de contes, sport, jardinage, danse, jeux éducatifs, arts plastiques, relaxation, activités autonomes encadrées, ...

Une présentation des ateliers et des intervenants sera affichée sur les panneaux TAP à l'entrée de l'école. Vous pouvez également les consulter sur le site internet de la mairie.

De 17h à 18h

LUOTHEQUE (Gratuite)

Tous les jours après les ateliers (lundi, mardi, jeudi, vendredi), pour toutes les classes, de 17h à 18h.

Dans le calme pour permettre à chacun de profiter pleinement de ce temps ludique, les élèves respecteront les jeux et leur règles, le matériel mis à disposition, le libre choix de chacun dans les activités proposées.

Le départ échelonné des enfants sera permis à condition d'être récupéré par un adulte autorisé.

REGLEMENT des ATELIERS et ACTIVITES PERI SCOLAIRES

Goûter :

Le goûter, fourni par la famille, peut être consommé entre 16h00 et 16h15. Les enfants non inscrits aux ateliers TAP ne seront pas pris en charge uniquement pour goûter en attendant d'être récupérés.

Effectifs :

Les groupes sont constitués par le coordonnateur du temps périscolaire.

Les ateliers accueillent environ 12 enfants. En fonction des activités des demi groupes pourront être constitués.

Discipline :

Le comportement d'un enfant dans ces ateliers et activités doit être identique à celui exigé pendant les heures scolaires. L'élève pourra être exclu temporairement ou de façon définitive pour raison disciplinaire et en cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité, après décision du coordonnateur du temps péri scolaire, validation du Maire Adjoint délégué à l'Administration Educative et information de la Direction de l'école.

Assurance :

La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle « accident » est obligatoire pour les enfants participant aux ateliers et activités péri scolaires. L'enfant ne doit apporter ni objet de valeur, ni argent, ceux-ci n'étant pas remboursés par les assurances en cas de vol ou perte pour lesquels la commune décline toute responsabilité.

Fréquentation des ateliers et activités :

Le choix de la famille peut porter sur un ou plusieurs jours par semaine. Les jours choisis seront mentionnés sur la fiche d'inscription.

Des ajustements peuvent s'effectuer en cours d'année en fonctions de l'emploi du temps des parents mais doivent être demandés par écrit.

Fin des Ateliers :

Pour les élèves inscrits aux ateliers TAP, la sortie ne peut pas avoir lieu avant 17h00.

A 17h, les enfants qui rentrent à la maison sont reconduits dans le hall d'entrée de l'école par l'encadrement et à l'accueil de la ludothèque pour ceux qui sont accueillis jusqu'à 18h00 maximum.

L'autorisation exceptionnelle de sortie :

Dans le cas où l'un des deux parents doit exceptionnellement venir chercher l'enfant durant le temps d'atelier ou d'activité, une décharge écrite lui sera demandée.

Modalités d'inscriptions :

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 10 septembre 2015 pour les ateliers.

Une cotisation annuelle de 5€ par enfant est demandée par l'association Scola (Chèque à l'ordre de Scola)

L'inscription s'effectue au moyen des fiches jointes mentionnant : les coordonnées familiales, les jours de fréquentation aux différentes activités, etc...

Rappel, les parents fourniront une attestation de l'assurance individuelle et responsabilité civile.

Durant les 2 premières semaines, l'accueil des enfants sera assuré par l'équipe d'encadrement mais les ateliers et activités ne débuteront qu'après constitution des groupes dès la clôture des inscriptions le jeudi 10 septembre 2015.

INSCRIPTION ATELIERS PERISCOLAIRES (16h00-17h) 2015-2016

Elève de "petite", "moyenne" ou "grande section", soit sur la présente année scolaire, soit sur sa scolarité votre enfant participera à un éventail d'activités parmi lesquelles : Eveil musical, golf, lecture de contes, sport, jardinage, danse, jeux éducatifs, arts plastiques, relaxation, activités autonomes encadrées, ...

Dès clôture des inscriptions, nous constituerons des groupes de niveaux équilibrés et proposerons un planning pour l'année. Les groupes et l'emploi du temps seront affichés sur les panneaux T.A.P à l'entrée de l'école, ainsi qu'une présentation de chaque atelier.

A chaque période (entre deux vacances), votre enfant pourra assister à plusieurs ateliers par semaine.

En raison des contraintes matérielles (salles disponibles...) et humaines (disponibilités des intervenants, effectifs maximum des groupes...), un enfant ne pourra pratiquer la même activité toute l'année.

Nous proposerons donc une rotation des activités que nous espérons la plus juste et équilibrée possible.

Merci de votre compréhension.

Nom : Prénom : Classe :

Merci de cocher :

Mon enfant reste à l'école de 16h00 à 17h :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Attention, si le besoin est ponctuel merci de ne pas cocher afin de ne pas fausser les effectifs des groupes.

Votre enfant sera bien évidemment accueilli lorsque ce sera nécessaire.

Mon enfant ne reste pas à l'école à 16h00

Il sera récupéré par un responsable.

Après participation aux ateliers (à 17h), mon enfant :

prend le bus.

est récupéré par un responsable.

participe à la ludothèque (Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi).

A Bagnères de Luchon, le Signature.....

A RETOURNER au plus tard JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015